

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 15 NOVEMBRE 2010 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GOURET Colette, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, NUNES Violaine, RIVIERE Christian, TAILLARD Anne.

Excusés : GARNIER Pascal, NICOLAZO Jean-Loïc.

Secrétaire de séance : CHAUMET Catherine.

-----

Avant de débiter la séance, M. le Maire souhaite honorer la mémoire de Didier BOSSER, agent communal au service technique, décédé brutalement alors qu'il luttait contre la maladie. Didier était reconnu pour sa disponibilité, sa gentillesse et son dévouement. M. LOAEC présente à sa famille au nom du Conseil Municipal, toutes ses condoléances.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la CCPF.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CARTE DES ZONES HUMIDES : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

M. le Maire rappelle aux conseillers que le 31 mai 2010, ils ont approuvé l'inventaire des zones humides de la commune, sous la forme d'une carte transmise par la Communauté de Communes.

Or, cette carte comportait une erreur matérielle en ce sens que les parcelles cadastrées C796, C797, D507 et D532 figuraient en zones humides, contrairement à ce qui avait été déterminé par les techniciens sur le terrain et validé en commission communale (ces parcelles étant construites ou bénéficiant d'un permis de construire sans recours, et/ou remblayées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DEMANDE à ce que la carte des zones humides de la commune soit rectifiée de façon à en sortir les parcelles cadastrées C796, C797, D507 et D532.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAF : RENOUVELLEMENT 2010-2013

Cette question est sans objet, le Conseil ayant déjà délibéré à ce sujet en mars dernier.

REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ALLEE VIBERT : MANDAT A HABITAT 29 ET CESSION DES TERRAINS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des logements locatifs sociaux, afin de répondre à la demande et aux besoins correspondants.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le projet présenté par Habitat 29, allée Vibert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE l'OPH Départemental Habitat 29 à réaliser des logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées section D, n° 507 et 532.
- ◆ DEMANDE à Habitat 29 de réaliser les études correspondantes, étant entendu que le coût de celles-ci sera remboursé par la Commune, en cas d'annulation du projet à sa demande ou de son fait.
- ◆ AUTORISE Habitat 29 à construire sur les terrains susvisés et l'habilite à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires.
- ◆ DECIDE de céder à Habitat 29 les terrains concernés.
- ◆ AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir dans le cadre de cette opération.

## MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

Mme NUNES présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH.

Cet été, les nombreuses annulations de dernière minute par les parents ont occasionné un coût certain pour la Commune, du fait du recrutement de personnel encadrant en nombre supérieur aux besoins.

Le règlement a donc été revu afin de préciser les dates d'inscriptions, les modalités de paiement en cas d'absences injustifiées, mais aussi les horaires de permanences du Directeur pour recevoir les familles, et le principe de non ouverture aux communes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'ALSH, tel que joint en annexe.

## DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU PARKING PUBLIC PROCHE DE LA MAIRIE

M. le Maire propose aux conseillers de procéder au déclassement d'une partie du parking public situé dans le Bourg, entre les parcelles cadastrées AA95 et AA97.

En effet, par une attestation du Maire en date du 6 novembre 1998, les propriétaires de l'habitation située au 26 le Bourg sur la parcelle cadastrée AA97, ont été autorisés à y installer une citerne destinée à l'alimentation en gaz de leur habitation ; cet emplacement a été grillagé.

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, tel que modifié par l'article 242 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ CONSTATE la désaffectation de fait d'une partie du parking public situé entre les parcelles AA95 et AA97, sur laquelle a été installée une citerne de gaz.
- ◆ DECIDE de déclasser la partie du parking public précité, tel que matérialisé sur le plan joint en annexe.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays Fouesnantais a décidé, dans sa séance du 14 octobre 2010, de modifier ses statuts comme suit (les modifications sont présentées en gras et en italique) :

« Article 2 : La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais exerce, selon les dispositions de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences suivantes :

7) Actions de protection et de mise en valeur de l'environnement :

Suppression de :

- ***Animation, études, analyses et actions préventives de lutte contre les algues vertes et autres pollutions sur le bassin versant du Lesnevard ainsi que sur la Mer Blanche***
- ***Animation, études, analyses et actions nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un contrat de Baie sur le territoire***

Ajout de :

- ***Mise en œuvre et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sud Cornouaille***
- ***Animation, études, analyses et actions préventives de lutte contre les algues vertes et autres pollutions sur les bassins versants compris dans le périmètre du SAGE Sud Cornouaille***

8) Autres équipements communautaires :

Ajout de :

- ***Construction et gestion d'une usine de compostage des algues vertes*** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la modification des statuts de la CCPF, dans les termes ci-dessus énoncés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une réunion relative à la gestion du personnel se tiendra le 29 novembre 2010.

La date du prochain Conseil est fixée au 13 décembre 2010. Une réunion de préparation aura lieu le 6 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 16 novembre 2010.

Le Maire,

Jean LOAEC.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a flourish.